



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/)  [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)

Rechercher



Décret photo-reporters : un pis-aller



Juste avant le coup de gong final, le décret fixant « les conditions de détermination du salaire minimum des journalistes professionnels auteurs d'images fixes rémunérés à la pige » est paru au Journal officiel du 10 mai. Attendu depuis juin 2011, ce décret était prévu par la loi Hadopi du 12 juin 2009. Pour mémoire, la loi Hadopi devait s'appliquer en juin 2012, accompagnée par un accord sur le barème de la photo rémunérée à la pige.

Les Journalistes CFDT constatent que le gouvernement a apporté une réponse par voie réglementaire faute d'un accord trouvé entre les partenaires sociaux, tant sous les gouvernements Fillon/ Sarkozy que sous celui de François Hollande. Les patrons portent une lourde responsabilité dans l'échec des négociations. Par leur mauvaise volonté ils ont affaibli le métier de reporter photographe en reproduisant les photos sur Internet sans demander leur avis aux auteurs et sans les payer, mais aussi en faisant chuter le prix des photos achetées aux agences qui ont cassé les prix.

Ce décret se traduit dans les faits par un minimum garanti insuffisant, très éloigné des attentes des reporters photographes. Il ne prend pas en compte leurs préoccupations rappelées à longueur de réunions et reprises par l'intersyndicale et les collectifs, encore en janvier dernier. Rémunérer au SMIC des reporters photographes, c'est faire fi de leur qualification. La base de 60€ minimum (1^{er} échelon donc, et avant ajout 13^e mois et congés payés), compte-tenu des pratiques en région, peut apparaître comme positive par une partie des photographes concernés, ceux qui travaillent en presse régionale notamment. Et certains principes sont justes : les pigistes sont alignés à peu près sur les permanents ; le décret prévoit que les accords en vigueur dans les entreprises l'emportent s'ils sont plus favorables. La plupart des barèmes prévoient une indemnité d'appareil photo ; ce qui doit s'appliquer aussi aux pigistes.

Cela dit, ce décret est un pis-aller, tout sauf une victoire même si les patrons ne se réjouissent pas de sa publication.

Comme elle l'a fait sous les précédents gouvernements, la CFDT Journalistes maintiendra la mobilisation, pour faire aboutir les revendications portées en intersyndicale pour que cette profession soit reconnue à sa juste valeur.

Consultez l'intégralité de l'arrêté et du décret ci-dessous :

Décret Salaire Photo-reporters

(https://www.scribd.com/document/348501500/Decret-Salaire-Photo-reporters#from_embed) by CfdtJournalistes

(https://fr.scribd.com/user/197164138/CfdtJournalistes#from_embed) on Scribd

Arrêté Salaire Photo-reporters

(https://www.scribd.com/document/348501477/Arrete-Salaire-Photo-reporters#from_embed) by CfdtJournalistes

(https://fr.scribd.com/user/197164138/CfdtJournalistes#from_embed) on Scribd

Publié le :

Mardi, 16 Mai, 2017

Rubrique:

Profession (/rubriques/profession)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 6

Tweeter

**Liens**CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI
(<http://www.odi.media/>)Conférence nationale des métiers du journalisme
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)Ass° de préfiguration des conseils de presse
(<http://apcp.unblog.fr/>)Les Assises du journalisme
(<http://www.journalisme.com/>)International IFJ (<http://www.ifj.org/>)Fédération européenne des journalistes
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)Mentions légales site internet (/mentions-
l%C3%A9gales-site)**La CFDT dans les médias**Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)CFDT Publihebdomos (<http://www.cfdt-publihebdomos.infos.st>)CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)Site WK (<http://www.rsf.org/-francais-.html>)**Suivez nous !** (<http://www.facebook.com>) (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (/~vanessa/cfdt/rss.xml)